

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	14 décembre 2016	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	14 décembre 2016	En exercice: 50 Présents : 43 Votants : 47

Séance du 20 décembre 2016

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt décembre deux mille seize à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville de Joigny, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER M. Michel DEFRANCE, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Yann CHANDIVERT, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoît HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Daniel EMERY (suppléant de M. Lionel BOUTIN), M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy Bourras, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

M. Laurent RIOTTE, procuration à M. Nicolas SORET,
Mme Catherine DECUYPER, procuration à M. Patrick LEMAISTRE,
M. Serge BLOUET, procuration à M. Jean-Pierre BAUSSART,
Mme Sylvie BLANC, procuration à M. Alain PETER
M. Lionel BOUTIN, suppléé par M. Daniel EMERY
Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU
M. Patrice CHASSERY
M. Gilles Maxime POIBLANC

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Dotation de Solidarité Communautaire, année 2016

Objet : Dotation de Solidarité Communautaire, année 2016

Vu l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts

Considérant les charges de centralité dans le domaine de la culture, du sport et des centres de loisirs/MJC (subventions versées aux associations dans les domaines précités,) et les coûts des structures,

Considérant le souhait d'appliquer les critères de répartition de la DSC de la façon suivante :

- la part potentiel financier à hauteur de 26 % -inversement proportionnel-
- La population à hauteur de 25 %
- Les charges de centralité dans les domaines de la culture et du sport à hauteur de 49 %,

Considérant qu'il est décidé d'une enveloppe de 130 000 €,

Considérant le tableau annexé,

Vu la réunion de la commission des finances en date du 8 décembre 2016,

Vu la réunion du conseil des maires du 8 décembre 2016,

Vu l'exposé du Président,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la répartition conformément au tableau annexé pour l'année 2016,

dit que les crédits sont inscrits au budget principal 2016,

autorise le président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette DSC.

Date de réception
par la Préfecture : 23/12/16
date de publication : 23/12/16



Pour copie conforme,
Pour le Président,
Le Délégué,
Catherine DECUYPER